



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. limitée
3 décembre 2012
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2013
28 janvier-1^{er} février 2013, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire
annoté, liste des documents et plan de travail**

Note du Secrétariat du Conseil d'administration

Table des matières

<i>Point</i>	<i>Page</i>
1. Questions d'organisation	3
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
2. Les femmes au PNUD	3
3. Programmes de pays et questions connexes	4
4. Évaluation	4
5. Questions financières, budgétaires et administratives.	5
6. Arrangements en matière de programmation	6
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
7. Évaluation	6
8. Programmes de pays et questions connexes	6
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
9. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	7
10. Rapport au Conseil économique et social.	8
11. Questions financières, budgétaires et administratives.	8



12	Questions diverses	9
	<i>Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (4 février 2013)</i>	
	Plan de travail provisoire – Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS	
	– Première session ordinaire de 2013	10

Ordre du jour provisoire annoté et liste des documents

Point 1

Questions d'organisation

Conformément à la décision 2006/14 du Conseil d'administration et à l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, le Conseil élira un nouveau bureau, composé d'un président et de quatre vice-présidents. L'élection se tiendra le 7 janvier 2013. Selon le système de roulement établi entre les divers groupes régionaux, le Président du Conseil d'administration pour 2013 sera élu parmi les membres du Conseil qui appartiennent aux États d'Afrique.

Au titre de ce point, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour et approuvera le plan de travail de la session, tel que présenté par le Secrétaire. Il approuvera également le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2012. Un projet de rapport a été distribué aux membres du Conseil pour observations; le rapport définitif reprend les observations reçues dans les délais impartis.

Conformément à la décision 96/25, un plan de travail pour 2013 a été établi par le secrétariat, en consultation avec le Bureau du Conseil; il est présenté au Conseil pour adoption.

Documentation

Ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire annoté, liste des documents et plan de travail (DP/2013/L.1)

Rapport de la deuxième session ordinaire de 2012 (DP/2013/1)

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2012 (DP/2013/2)

Plan de travail pour 2013 (DP/2013/CRP.1)

Débat consacré au PNUD

Point 2

Les femmes au PNUD

Comme demandé par le Conseil d'administration dans sa décision 2006/3 et ses décisions ultérieures, notamment la décision 2012/2, un rapport d'étape sur l'application de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes au PNUD sera présenté oralement au titre de ce point et un document d'information sera communiqué avant la première session ordinaire. Le Conseil souhaitera peut-être adopter, comme les années précédentes, une décision sur les progrès accomplis par le PNUD pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme dans ses travaux, et notamment l'équité entre les sexes au sein de l'organisation.

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

Conformément à la décision 2012/2, le Conseil d'administration sera saisi, pour examen et approbation, d'un projet de description de programme pour l'Érythrée.

Conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration dans ses décisions 2001/11 et 2006/36, les programmes de pays ci-après seront approuvés selon la procédure d'accord tacite sans avoir été examinés ni débattus, sauf si cinq membres au moins du Conseil informent le secrétariat par écrit, avant la séance, de leur souhait de porter tel ou tel programme à l'attention du Conseil :

Afrique : Cameroun, la République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Libéria, Afrique du Sud;

Asie et Pacifique : Myanmar, Népal, Pakistan (programme de pays commun), programme sous-régional des pays et territoires insulaires du Pacifique;

États arabes : Libye, Soudan, les Émirats arabes unis;

Amérique latine et Caraïbes : Haïti, Nicaragua.

Documentation

Projet de descriptif de programme pour l'Érythrée (DP/DCP/ERI/2)

Point 4

Évaluation

L'évaluation de la contribution du PNUD à la lutte contre la pauvreté fait partie du programme de travail 2011-2012 du Bureau de l'évaluation, approuvé par le Conseil d'administration. Elle entend déterminer l'efficacité, l'efficience et la viabilité de la contribution multidimensionnelle du PNUD à la lutte contre la pauvreté dans tous ses secteurs d'intervention. Elle s'attache à mesurer les résultats d'ensemble du PNUD et à recenser les problèmes structurels qu'il convient de régler. Elle sera accompagnée d'une réponse de l'administration du PNUD. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des constatations, conclusions et recommandations de l'évaluation et de la réponse de l'administration.

L'évaluation de l'appui du PNUD aux pays touchés par un conflit dans le contexte des opérations de paix des Nations Unies fait partie du programme de travail 2011-2012 du Bureau de l'évaluation, approuvé par le Conseil d'administration. Elle a pour objectif d'examiner le rôle du PNUD ainsi que ses relations et partenariats avec d'autres acteurs lors des opérations de maintien de la paix intégrées des Nations Unies. Elle porte sur le mandat, l'efficacité opérationnelle, les capacités en termes de ressources et les avantages comparatifs du PNUD dans des situations de crise, ainsi que sur sa contribution au renforcement des capacités nationales pour la prévention des conflits et le relèvement. Elle sera accompagnée d'une réponse de l'administration du PNUD. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des constatations, conclusions et recommandations de l'évaluation et de la réponse de l'administration.

Documentation

Évaluation de la contribution du PNUD à la lutte contre la pauvreté (DP/2013/3)

Réponse de l'administration à l'évaluation de la contribution du PNUD à la lutte contre la pauvreté (DP/2013/4)

Évaluation de l'appui du PNUD aux pays touchés par un conflit dans le contexte des opérations de paix des Nations Unies (DP/2013/5)

Réponse de l'administration à l'évaluation de l'appui du PNUD aux pays touchés par un conflit dans le contexte des opérations de paix des Nations Unies (DP/2013/6)

Point 5**Questions financières, budgétaires et administratives**

Par sa décision 2008/24, le Conseil d'administration a accepté une période pilote de quatre ans durant laquelle le PNUD serait autorisé à participer, à la demande des pays de programme, au financement de fonds communs et à l'appui budgétaire sectoriel, sous certaines conditions et dans certaines limites. Conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration, le présent document fait le point sur l'utilité et l'efficacité de cet exercice à l'issue de la phase pilote.

Il apparaît ainsi que les dispositions mises en place au cours de la période pilote ont donné aux bureaux de pays du PNUD la flexibilité qui leur était nécessaire pour demeurer des partenaires novateurs essentiels dans un contexte de coopération au développement marqué par des évolutions au plan national. Cette flexibilité permet aux bureaux de pays a) non seulement de plaider pour une réelle coopération au développement mais aussi de passer de la parole aux actes, c'est-à-dire de participer à un appui budgétaire direct si les gouvernements leur en font la demande, b) de leur ouvrir d'importants lieux d'échanges et de donner ainsi plus de poids à la contribution politique du PNUD, et c) de tirer parti du soutien apporté par le PNUD au renforcement des capacités. Dans un contexte d'appui budgétaire direct, les bureaux de pays ont besoin de souplesse pour pouvoir prendre part aux multiples formes d'aides mises en place. La phase pilote a favorisé la prise en main des activités par les pays eux-mêmes et a libéré plus d'espace pour un dialogue politique de qualité dans leurs secteurs respectifs. L'assistance du PNUD s'avère d'autant plus utile qu'elle vient renforcer les capacités nationales à négocier, concevoir et gérer un appui budgétaire direct.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre une décision sur la base des éléments présentés dans le rapport.

Documentation

Examen de la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et au financement de fonds communs (DP/2013/7)

Point 6

Arrangements en matière de programmation

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi d'une note informelle faisant suite à sa décision 2012/28 sur les arrangements en matière de programmation pour 2014-2017, dans laquelle il a prié le PNUD de poursuivre le dialogue sur un certain nombre de points à régler concernant en particulier d'autres rubriques budgétaires; cette note porte également sur la possibilité d'inclure le Fonds d'équipement des Nations Unies dans les arrangements, sur l'établissement d'un fonds de réserve et sur la proposition soumise par le PNUD concernant sa présence stratégique à l'échelle mondiale. Le Conseil d'administration devrait se prononcer sur cette note et contribuer, par cette décision, à la mise au point du plan stratégique 2014-2017 et du budget intégré 2014-2017.

Débat consacré au FNUAP

Point 7

Évaluation

Au titre de ce point, le Conseil d'administration examinera, conformément à sa décision 2012/26, l'évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle pour la période 2000-2011. Ce document peut être consulté sur le site Web du FNUAP. La réponse de l'administration figurera sur ce même site.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de l'évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle pour la période 2000-2011 et de la réponse de l'administration.

En outre, en application de la décision 2012/26, et suite à des consultations tenues préalablement avec le Conseil d'administration à ce sujet, le FNUAP présentera un exposé sur la feuille de route et les progrès réalisés pour la révision de sa politique d'évaluation.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être donner des indications quant aux dernières touches à apporter à politique d'évaluation révisée.

Documentation

L'évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle pour la période 2000-2011 et la réponse de l'administration figureront sur le site Web du FNUAP.

Point 8

Programmes de pays et questions connexes

Conformément à la décision 2006/36 du Conseil d'administration, les huit programmes de pays et le programme de pays commun ci-après, qui ont fait l'objet d'un échange de vues lors de la session ordinaire de 2012, seront approuvés selon la procédure d'accord tacite sans avoir été examinés ni débattus, sauf si cinq membres au moins du Conseil informent le secrétariat par écrit, avant la séance, de leur souhait de porter tel ou tel programme à l'attention du Conseil :

Afrique : Cameroun, la République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Libéria et Afrique du Sud

États arabes : Soudan

Asie et Pacifique : Pakistan (programme de pays commun)

Amérique latine et Caraïbes : Haïti et Nicaragua.

Par ailleurs, le Conseil d'administration sera saisi du projet de descriptif de programme de pays pour l'Érythrée pour examen et approbation (à titre exceptionnel), conformément à la décision 2012/22.

Documentation

Projet de descriptif de programme pour l'Érythrée (DP/FPA/DCP/ERI/4)

Débat consacré aux questions communes

Point 9

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

En application de la décision 97/2, les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour l'exercice biennal 2010-2011 sont présentés au Conseil d'administration à la session en cours.

Les rapports fournissent des renseignements complémentaires sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations formulées dans les rapports du Comité pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 (pour le PNUD, voir A/67/5/Add.1; pour le FNUAP, voir A/67/5/Add.7; pour l'UNOPS, voir A/67/5/Add.10).

Le rapport du PNUD rend compte des progrès accomplis par l'organisation en ce qui concerne les dix grandes priorités en matière d'audit pour l'exercice biennal 2010-2011 et expose les mesures que l'administration envisage de prendre pour répondre à la liste révisée des neuf priorités en matière d'audit pour l'exercice biennal 2012-2013. Le rapport fait également le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des 33 recommandations d'audit formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011. Conformément à la décision 2010/9 du Conseil d'administration, l'état d'avancement de l'application des recommandations formulées à l'issue des audits peut être consulté sur le site Web du Conseil d'administration.

Le FNUAP prend note avec satisfaction de l'opinion non assortie de commentaires émise par le Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011. En faisant le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Comité, le rapport du FNUAP indique le niveau de priorité accordé à chacune de ces recommandations. Un tableau séparé, qui peut être consulté sur le site Web du FNUAP, indique les progrès réalisés à ce jour dans l'application des recommandations de l'audit.

Le rapport de l'UNOPS fait suite aux recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/67/5/Add.10) et fait le point sur les progrès accomplis dans leur mise en œuvre. Le rapport du Comité sur les comptes de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 n'est assorti d'aucune réserve. Selon l'évaluation de l'UNOPS, 45 pour cent des recommandations du

Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 ont été mises en œuvre.

L'UNOPS a commencé à appliquer les normes comptables internationales pour le secteur public à partir de janvier 2012. Il tient à informer le Conseil d'administration qu'un audit des soldes d'ouverture a été réalisé au siège de l'UNOPS du 13 août au 7 septembre 2012, sur la base des normes précitées. Le résultat de cet audit a mis en évidence des lacunes et des mesures sont actuellement prises pour y remédier.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011.

Documentation

PNUD : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 2010-2011 (DP/2013/8)

FNUAP : suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011 : état de l'application des recommandations du Comité (DP/FPA/2013/1)

UNOPS : rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011 (DP/OPS/2013/1)

Point 10 Rapport au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration sera saisi du rapport commun de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS au Conseil économique et social, soumis en application des résolutions 56/201, 59/250 et 62/208 de l'Assemblée générale sur les examens triennaux complets des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Le rapport met en lumière les progrès, les réalisations et les enjeux de la dernière année du cycle de l'examen triennal complet, en ce compris certains faits nouveaux survenus depuis 2012, et dresse l'inventaire des études et rapports pertinents, notamment l'évaluation indépendante de l'initiative « Unis dans l'action », préalablement à l'examen quadriennal complet de 2012.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de ce rapport et le transmettre au Conseil économique et social, en même temps que les observations et conseils formulés par les délégations.

Documentation

Rapport de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS au Conseil économique et social (E/2013/5)

Point 11 Questions financières, budgétaires et administratives

La note d'information conjointe du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes fait suite à la décision 2012/27 du Conseil d'administration sur la

feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré et l'état de recouvrement des coûts. Elle répond à la demande du Conseil d'élaborer davantage le cadre conceptuel harmonisé et la méthode de calcul des taux de recouvrement des coûts, pour aider le Conseil d'administration à prendre une décision en la matière, dans le cadre du budget intégré pour 2014, décision qui devrait intervenir à sa première session régulière de 2013.

Point 12

Questions diverses

Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/ UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (4 février 2012)

Thèmes :

- Application des recommandations issues de l'examen quadriennal complet
 - a) Couplage avec l'élaboration des plans stratégiques des fonds et programmes
 - b) Recherche de moyens de mise en œuvre
 - c) Évaluation des résultats
 - d) Appui aux aspects axés sur les crises humanitaires et les situations de transition
- Mise à profit de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire
 - a) Renforcement des capacités de coopération Sud-Sud
 - b) Appui aux aspects axés sur les crises humanitaires et les situations de transition

**Plan de travail provisoire
Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS
Première session ordinaire de 2013**

(28 janvier-1^{er} février 2013, New York)

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>	
Lundi 7 janvier	11 heures-12 heures		Élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2013	
Lundi 28 janvier	10 heures- 13 heures	1	QUESTIONS D'ORGANISATION <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2012 • Adoption du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2013 <p style="text-align: center;">DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATRICE</p>	
		2	LES FEMMES AU PNUD <ul style="list-style-type: none"> • Rapport oral de l'administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du plan d'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes 	
	<i>13 h 15-14 h 45</i>		<i>Consultation informelle sur les premières conclusions de l'évaluation du plan stratégique du PNUD, 2008-2013</i>	
	15 heures- 17 heures	5	QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES <ul style="list-style-type: none"> • Examen de la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et au financement des fonds communs (décision 2008/24) 	
		3	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES <ul style="list-style-type: none"> • Projet de descriptif de programme pour l'Érythrée (décision 2012/22) • Approbation des descriptifs de programmes de pays 	
<i>17 heures - 18 heures</i>		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>		
Mardi 29 janvier	10 heures- 13 heures	7	DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP DÉCLARATION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF ÉVALUATION <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle, 2000-2011 (décision 2012/26) • Réponse de l'administration • Exposé sur la feuille de route pour la révision de la politique d'évaluation du FNUAP 	
		8	PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES <ul style="list-style-type: none"> • Projet de descriptif de programme pour l'Érythrée (décision 2012/22) • Approbation des descriptifs de programmes de pays 	
	15 heures- 17 heures	4	DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD (suite)	
			ÉVALUATION <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la contribution du PNUD à la lutte contre la pauvreté et réponse de l'administration • Évaluation de l'appui du PNUD aux pays touchés par un conflit dans le contexte des opérations de paix des Nations Unies et réponse de l'administration 	
<i>17 heures-18 heures</i>		<i>Consultations informelles sur les projets de décisions</i>		

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Mercredi 30 janvier	10 heures - 13 heures	6	DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD (suite) ARRANGEMENTS EN MATIÈRE DE PROGRAMMATION <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la décision 2012/28 sur les arrangements en matière de programmation
	15 heures – 17 heures	9	DÉBAT CONSACRÉ AUX QUESTIONS COMMUNES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES <ul style="list-style-type: none"> • Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal 2010-2011
		10	RAPPORT AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS au Conseil économique et social
<i>17 heures – 18 heures</i>		<i>Consultations informelles sur les projets de décisions</i>	
Jedi 31 janvier	10 heures – 12 heures	11	DÉBAT CONSACRÉ AUX QUESTIONS COMMUNES (suite) QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES <ul style="list-style-type: none"> • Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré pour 2014 et état de recouvrement des coûts (décision 2012/27)
	<i>12 heures – 13 heures</i>		<i>Consultations informelles sur les projets de décisions</i>
	15 heures – 18 heures	12	QUESTIONS DIVERSES <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des décisions en instance
1		QUESTIONS D'ORGANISATION <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du plan de travail provisoire de la session annuelle de 2013 	
Vendredi 1^{er} février			
Lundi 4 février			RÉUNION COMMUNE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PNUD/FNUAP/UNOPS, DE L'UNICEF, D'ONU-FEMMES ET DU PAM